



RAPPORT SUR LA REFONDATION DE L'ECOLE : DE BONNES BASES À CONFIRMER ET À CONSOLIDER

Le rapport de la concertation été rendu public vendredi 5 octobre. **Le Se-UNSA se félicite d'y retrouver bon nombre de ses analyses et propositions.**

Ce rapport, donne à voir ce que pourrait être une école bienveillante, fondée sur la confiance, soucieuse de la réussite de tous et ouverte sur son territoire.

Le nouveau modèle éducatif qu'il dessine s'inscrit dans un projet politique fort de (re)faire de l'école le creuset de la cohésion sociale et civique et de l'intégration de tous.

Pour le Se-UNSA, même s'il demeure moins précis quant aux mesures concrètes, ce rapport est une bonne base. Il faut maintenant passer de l'ambition à l'audace et il appartient au Ministre de fixer ce cap dans le projet de loi.

Les propositions du rapport sont hétérogènes. Dans cet ensemble, **le Se-UNSA vous propose une sélection selon deux critères :**

- la première liste présente des propositions relativement concrètes :

- **La continuité école-collège** affirmée avec un collège « repositionné »
- **La priorité des moyens à l'école primaire** en ciblant d'abord **les territoires en difficulté**
- **Un socle commun rénové**, principe organisateur de la scolarité commune, réforme du DNB, évaluation positive, démarches pédagogiques variées
- **Un cycle PS/MS/GS** et la possibilité d'un cycle **inter-degrés école-collège**
- **L'intégration de l'Aide Personnalisée** dans le temps scolaire pour tous.
- **Une orientation choisie** : expérimentation de la décision finale laissée aux parents
- **L'inscription de l'obligation d'un Projet Educatif Local** dans la loi et la mise en place d'un fonds de compensation pour assurer l'égalité territoriale
- **L'abandon de la labellisation** « zone d'éducation prioritaire » au profit d'une attribution fortement différenciée des moyens aux écoles et établissements en fonction de la population accueillie, du projet et d'un contrat d'objectifs.
- **Le rétablissement de la sectorisation**
- Le rôle de « chef de file » des régions en matière de carte des formations professionnelles, de service public d'orientation et de lutte contre le décrochage scolaire
- **La réforme des rythmes** : 4 jours et demi en primaire, journées de 5 heures à l'école et en 6^{ème} et 5^{ème}, 6 heures en 4^{ème} et 3^{ème}
- **La formation continue rendue obligatoire** pour tous les enseignants
- **La remise en cause partielle et encadrée** de la définition hebdomadaire du service
- **Le développement de la notion de parcours professionnel** et de carrières diversifiées pour les enseignants
- **La gestion d'une partie des moyens** en autonomie par les équipes
- L'instauration **d'un contrat pluri-annuel** d'objectifs tri-partite inscrit dans un projet éducatif territorial
- **La création d'une instance** auprès du ministre chargée de définir le socle et de coordonner les programmes au socle
- **La création d'une instance indépendante** d'évaluation du système éducatif

- **La seconde liste présente des points qui suscitent nos interrogations ou nos réserves :**

- **Le lycée de la réussite** : devant l'absence de consensus, le rapport choisit de maintenir les réformes en cours tout en préconisant de mieux respecter les rythmes des lycéens. Il ne propose pas de scénarios clairs pour un lycée du futur qui reste pour nous à construire.
- **La voie professionnelle** : proposer une seconde pro de détermination demande qu'il y ait une pluralité de champs professionnels dans le même LP. Est-il possible d'aller plus loin que les champs professionnels élargis de la dernière réforme ? Organiser la modularité des enseignements est intéressant mais demandera un long travail de révision des contenus des référentiels des diplômes.
- **La carte des formations sera pilotée stratégiquement par la Région** : il faut préciser les formes du dialogue entre région et recteur et la place des représentants des personnels dans les procédures. Le pilotage par les régions ne doit pas conduire à une révision continue de l'offre de formation en fonction d'objectifs locaux et à court terme. Un schéma national doit garantir l'accès pour tous à des formations diversifiées et de qualité.
- **Décrochage scolaire** : faire passer de 16 à 18 ans l'obligation de ne laisser aucun jeune sans solution est une mesure intéressante mais qui ne dit rien de quelle structure doit le prendre en charge.
- **Service public régional de l'orientation** : il faudra préciser au plus vite la place des CIO et des COP et respecter leurs compétences pour intervenir auprès du public en formation initiale.
- **Les rythmes scolaires** : qui prendra en charge le temps libéré dans les journées raccourcies ? Quelles seront les incidences sur les services des personnels ? L'évocation de l'allongement de l'année scolaire et de la suppression de tout zonage paraît déconnectée des réalités économiques et sociétales. La reconquête du mois de juin passe inévitablement par une réforme de fond du bac qui n'a pas été abordée par la concertation.
- **Les conséquences de l'inscription du PEL dans la loi pour les directeurs d'école** devront être envisagées : de nouvelles responsabilités qui devront être reconnues dans leur service.
- **La formation initiale** : au-delà des incontournables (recrutement master, formation à l'université et nécessité des pré-recrutements), le rapport retient des formulations très prudentes : formation « professionnalisante » mais pas « professionnelle », place du concours pas évoquée, degré d'autonomie des ESPE non plus. Un point fort, tout de même, l'affirmation d'une formation simultanée dès la licence.
- **Une absence remarquable** : les personnels spécialisés et les psychologues scolaires ! La prise en charge de la grande difficulté scolaire est globalement absente des propositions. Les SEGPA ne sont pas mentionnées non plus. Or, même si le « nouveau pédagogique » et une formation professionnelle améliorée doivent conduire à une meilleure prise en charge intégrée des difficultés « ordinaires » d'apprentissage, la très grande difficulté scolaire ressort d'interventions spécialisées.

Après ce temps indispensable de la réflexion, doit venir celui de l'action. La tâche est immense. L'attente des personnels aussi.

Le SE-Unsa attend maintenant du ministre qu'il élabore un agenda social établissant à la fois l'échéancier de la mise en œuvre et un calendrier de négociations.

Il devra impliquer et mobiliser tous les professionnels de l'Éducation qui seront les véritables acteurs du changement.